

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

20/0049

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES, SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

MINISTÈRE DE L'EDUCATION
DE BASE

MINISTÈRE DE LA SANTE DES
PERSONNES AGEES ET DE
LA SOLIDARITE

TABLES RONDES SECTORIELLES
" EDUCATION " " SANTE "
RAPPORT FINAL

JUIN 1998

**TABLES RONDES SECTORIELLES :
"EDUCATION" et "SANTE"
PALAIS DES CONGRES -
BAMAKO - DU 24 AU 27 JUIN 1998.**

Rapport Général

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit et les 24, 25, 26 et 27 juin 1998 s'est tenue au Palais des Congrès de Bamako, à l'initiative du Gouvernement de la République du Mali, la Table Ronde sectorielle sur le Programme Décennal du Développement de l'Education (PRODEC) et le Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS).

Les cérémonies d'ouverture et de clôture étaient placées sous les présidences successives de leurs Excellences, Monsieur Modibo SIDIBE, Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur et Monsieur Yoro DIAKITE, Ministre des Mines et de l'Energie assurant l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur, en présence de Monsieur Younouss Hamèye DICKO, Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, Monsieur Adama SAMASSEKOU, Ministre de l'Education de Base, Porte-Parole du Gouvernement, Madame DIAKITE Fatoumata N'DIAYE, Ministre de la Santé, des Personnes Agées et de la Solidarité et de nombreux autres membres du Gouvernement, des corps constitués et du corps diplomatique et consulaire.

Ont pris part à cette Table Ronde les délégations de :

- l'Allemagne
- la Belgique
- le Canada
- la France
- les Etats Unis d'Amérique
- les Pays Bas

- la Suisse
- l'Union Européenne
- le Programme Alimentaire Mondial (P.A.M.)
- le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.)
- le Fonds des Nations Unies pour les Activités de Population (FNUAP)
- l'UNICEF
- la FAO
- le FENU
- l'UNESCO
- le F.M.I.
- la Banque Mondiale
- la BAD
- la BID
- le Fonds Saoudien de Développement
- Handicap International
- Africare
- Aide à l'Enfance Canada
- Save the Children/United Kingdom
- Plan International de Parrainage
- Groupe Pivot /Santé et Population
- Groupe Pivot /Education de Base
- les Représentants du Gouvernement et de la Société Civile Malienne

Les principaux objectifs de la Table Ronde étaient de :

a) permettre un échange de vue entre le Gouvernement et ses principaux partenaires sur les programmes décennaux de développement de l'éducation (PRODEEC) et de la Santé (PDDSS) -- (PRODESS) ;

b) renforcer le consensus avec les partenaires techniques et financiers sur les actions prioritaires à mener pour le développement des secteurs sociaux au Mali.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur a remercié les agences bilatérales et multilatérales pour le soutien qu'elles ont toujours apporté aux secteurs de l'Education et de la Santé en République du Mali et a souhaité que ce soutien soit poursuivi et intensifié.

Le président de la séance a, ensuite insisté sur l'importance que le Gouvernement de la III^e République attache à la Table Ronde sectorielle qui débute et qui, a-t-il indiqué, <<... constitue pour nous une occasion à nulle autre pareille pour un dialogue fécond, entre le Mali et l'ensemble de ses partenaires au développement, sur les politiques à mettre en œuvre, les stratégies les plus adéquates pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés et mobiliser les financements de nos programmes de développement.>>

Poursuivant son allocution, le Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur a constaté qu'en la matière (- les programmes de développement s'entend -) <<... le premier défi concerne le développement des ressources humaines>>. Parce que, a-t-il souligné : <<la Santé et l'Education constituent les éléments essentiels de la vie, la base de toute activité économique, mieux, elles sont la base même du développement>>, et aussi parce que : <<l'éducation et les services de santé figurent... parmi les conditions nécessaires à l'égalité des chances>>.

S'agissant de l'Education en particulier, M. Modibo SIDIBÉ a campé le problème en ces termes : <<... notre objectif de l'Education de Base pour Tous impose des orientations et des structures nouvelles. Cette volonté exige une refondation du système éducatif dont les finalités sont la formation d'un citoyen conscient de ses responsabilités et obligations, capable de participer au développement de son pays>>.

Quant à la Santé, le Ministre a tenu à préciser que, <<sans remettre en cause les principes et fondements des politiques sectorielles de santé et d'action sociales, il s'agira de réaffirmer la volonté de fonder l'action sanitaire et sociale sur une plus grande équité, une plus grande justice et pour plus de partage et de solidarité ”.

Après le discours d'ouverture, dont on peut trouver le texte intégral en annexe, les travaux de la Table ronde ont commencé par un Forum sur l'Education qui, à partir d'un film documentaire et d'un exposé liminaire sur le processus d'élaboration du PRODEC, a permis d'édifier les participants sur les tenants et aboutissants dudit programme. Deux experts venus du Bénin et de la Tunisie ont également, par le biais de communications qu'ils ont présentées, fait part des expériences respectives de leurs pays en matière de refondation du système éducatif, ce qui a permis de focaliser l'attention des participants sur des aspects importants de la Refondation, tels que la formation des maîtres, l'élaboration des manuels scolaires, l'implication effective des populations à l'exécution du programme et la mise en œuvre rapide de la politique de décentralisation.

Le forum sur l'Education a pris fin à 17h30.

La Table Ronde sur l'Education, elle, a débuté le Jeudi 25 Juin à 9H sous la présidence effective de monsieur Yoro DIAKITE, Ministre de l'Energie et des mines, assurant l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur.

On peut noter que c'est la nécessité de bâtir une école non seulement réformée et rénovée, mais aussi et surtout refondée dans son ensemble, qui a conduit les autorités maliennes, après de larges et profondes concertations avec les différents partenaires de l'Ecole, à adopter un Programme Décennal de Développement de l'Education.

Le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) 1998-2007 s'articule autour des onze (11) axes prioritaires suivants :

1. Une éducation de base de qualité pour tous ;
2. Un enseignement professionnel adapté aux besoins de l'économie ;
3. Un enseignement secondaire général et technique rénové et performant ;

4. Un enseignement supérieur de qualité répondant à des besoins prioritaires et aux coûts maîtrisés ;
5. Une utilisation des langues maternelles dans l'enseignement formel concomitamment avec le français ;
6. Une politique du livre et du matériel didactique opérationnelle ;
7. Une politique soutenue de formation des enseignants ;
8. Un partenariat véritable autour de l'école ;
9. Une restructuration et un ajustement institutionnel nécessaire à la refondation du système éducatif ;
10. Une politique de communication centrée sur le dialogue et la concertation avec tous les partenaires ;
11. Une politique de financement du développement du système éducatif prenant en compte le cadrage macro-économique, le rééquilibrage des ressources affectées aux différents ordres d'enseignement, la gestion rationnelle des différents budgets et la mobilisation des multiples sources de financement, en particulier celles provenant des collectivités décentralisées, des communautés et du privé.

Ces axes se veulent une traduction opérationnelle de l'option du Mali pour une école démocratique dans un contexte décentralisé. Cette traduction ne pourra être menée à bien que si les communautés et les collectivités sont véritablement parties prenantes de la question éducative.

Le PRODEC, qui a pour finalité de rebâtir l'ensemble du système éducatif malien vise à :

- scolariser au moins 75 % des enfants d'âge scolaire à l'horizon 2008, en promouvant la scolarisation des filles, en assurant l'égalité des chances et en réduisant les disparités entre les régions ;
- améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux ;
- adapter le système éducatif à son environnement socio-économique et culturel.

En ce qui concerne le plan décennal de développement sanitaire et social, il vise l'amélioration de l'état sanitaire et social des populations afin de leur permettre de mieux participer au développement économique et social.

Cet objectif général sera atteint à travers les objectifs intermédiaires ci-après :

- Assurer l'accessibilité géographique et financière de l'ensemble de la population à des services sociaux de santé et de qualité ;
- Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies prioritaires ;
- Lutter contre l'extrême pauvreté de l'exclusion sociale ;
- Promouvoir le développement des communautés avec leur propre participation ;
- Accroître la performance et la qualité des services de santé et d'action sociale ;
- Garantir un financement équitable et durable des systèmes de santé et d'action sociale.

Première étape du plan décennal de développement sanitaire et social, le programme de développement sanitaire et social (PRODESS) 1998-2002, fixe les actions prioritaires en matière de santé et d'action sociale. Il englobe cinq (5) volets :

- l'extension de la couverture et l'amélioration de la qualité des services de santé ;
- la lutte contre l'exclusion sociale ;
- le développement des formes et des modalités de financement alternatifs de la santé ;
- le développement des ressources humaines ;
- le renforcement institutionnel.

En soulignant de manière unanime la qualité des réflexions et des documents présentés ainsi que la pertinence des options et des stratégies, les partenaires techniques et financières ont tous manifesté le désir d'appuyer et d'accompagner la mise en œuvre du PRODEC et du PRODESS. dont les coûts, y compris les charges récurrentes, sont respectivement estimés à 371 milliards et 192 milliards de F CFA pour les cinq prochaines années, dont 122 milliards et 78 milliards attendus des Partenaires au développement.

Des souhaits ont toutefois été exprimés, portant notamment sur les points suivants :

- l'accélération des réformes institutionnelles nécessaires afin de permettre la mise en œuvre des deux programmes ;
- la prise en compte des disparités inter-régionales et inter-communautaires dans le financement des deux programmes dans un souci d'équité ;
- la détermination des modalités pratiques de mobilisation des fonds de l'Etat ;

- l'accélération du processus de planification décentralisé au niveau des structures de l'éducation ;
- l'instauration de passerelles entre le formel et le non formel tant dans le domaine de l'éducation que dans celui de la santé ;
- la généralisation et la pérennisation de la supervision intégrée dans les structures de l'éducation et de la santé ;
- l'opérationnalisation de la coordination intersectorielle à tous les niveaux (central, régional, local) ;
- la coordination et la mise en synergie des activités des différents partenaires ;
- le renforcement du rôle des ONG dans la mise en œuvres des deux programmes conformément aux politiques nationales définies ;
- la mise en œuvre rapide du processus de décentralisation.

Au terme des échanges, certains partenaires au développement ont fait des annonces de contributions pour une enveloppe financière de 190,703 milliards de F CFA pour les cinq années à venir répartie entre les deux secteurs comme suit : Education, 82,01 milliards de F CFA ; Santé, 108,693 milliards de F CFA. En outre, les concours d'autres partenaires seront précisés dans les jours à venir à l'issue des consultations qu'ils auront avec le Gouvernement ou sur la base des requêtes de financement spécifiques qui leur seront soumises.

Les partenaires au développement ont félicité le Gouvernement et le Système des Nations Unies pour l'initiative et l'excellente organisation de la Table Ronde sur l'Education et la Santé qui s'est déroulée dans une atmosphère constructive.

*Fait à Bamako, le 27 juin 1998
La Table Ronde Sectorielle sur
l'Education et la Santé*

COMMUNIQUE FINAL

TENUES A BAMAKO DU 24 AU 27 JUIN 1998
PALAIS DES CONGRES

A l'initiative du Gouvernement de la République du Mali, sous les présidences successives de leurs Excellences Monsieur Modibo SIDIBE, Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur et Monsieur Yoro DIAKITE, Ministre des Mines et de l'Energie assurant l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur , en présence de Monsieur Younouss Hamèye DICKO, Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique, Monsieur Adama SAMASSEKOU, Ministre de l'Education de Base, Porte parole du Gouvernement et Madame DIAKITE Fatoumata N'DIAYE, Ministre de la Santé, des Personnes Agées et de la Solidarité, s'est tenue, au Palais des Congrès de Bamako, du 24 au 27 juin 1998, avec les Partenaires au Développement, la Table Ronde Sectorielle sur le Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC) et le Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS).

Ont pris à cette Table Ronde les délégations de :

- AFRICARE
- AIDE A L'ENFANCE CANADA
- GROUPE PIVOT/ EDUCATION DE BASE
- GROUPE PIVOT/ SANTE ET POPULATION
- HANDICAP INTERNATIONAL
- La BAD
- La BANQUE MONDIALE
- La Belgique
- La BiD
- La FAO
- La France
- La Suisse

- L'Allemagne
- Le Canada
- Le FENU
- Le FMI
- Le Fonds des Nations Unies pour les Activités de Population (FNUAP)
- Le FONDS SAOUDIEN DE DEVELOPPEMENT
- Le Programme Alimentaire Mondial (PAM)
- Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- Les Etats Unis d'Amérique
- Les Pays Bas
- Les Représentants du Gouvernement et de la Société Civile Malienne.
- L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- L'UNESCO
- L'UNICEF
- L'Union Européenne
- PLAN INTERNATIONAL DE PARRAINAGE
- SAVE THE CHILDREN /UNITED KINGDOM

Les principaux objectifs de la Table Ronde étaient de :

1. permettre un échange de vue entre le Gouvernement et ses principaux partenaires sur les programmes décennaux de développement de l'éducation (PRODEC) et de la Santé (PDDSS)- (PRODESS);

2. renforcer le consensus avec les partenaires techniques et financiers sur les actions prioritaires à mener pour le développement des secteurs sociaux au Mali.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur a remercié les agences bilatérales et multilatérales pour le soutien qu'elles ont toujours apporté aux secteurs de l'Education et de la Santé en République du Mali et a souhaité que ce soutien soit poursuivi et intensifié.

Le Programme décennal de développement de l'Education (PRODEC) 1998 - 2007 s'articule autour des onze (11) axes prioritaires suivants :

1. Une éducation de base de qualité pour tous ;
2. Un enseignement professionnel adapté aux besoins de l'économie;
3. Un enseignement secondaire général et technique rénové et performant ;
4. Un enseignement supérieur de qualité répondant à des besoins prioritaires et aux coûts maîtrisés ;
5. Une utilisation des langues maternelles dans l'enseignement formel concomitamment avec le français ;
6. Une politique du livre et du matériel didactique opérationnelle ;

7. Une politique soutenue de formation des enseignants ;
8. Un partenariat véritable autour de l'école ;
9. Une restructuration et un ajustement institutionnel nécessaire à la refondation du système éducatif ;
10. Une politique de communication centrée sur le dialogue et la concertation avec tous les partenaires;
11. Une politique de financement du développement du système éducatif prenant en compte le cadrage macro-économique, le rééquilibrage des ressources affectées aux différents ordres d'enseignement, la gestion rationnelle des différents budgets et la mobilisation des multiples sources de financement, en particulier celles provenant des collectivités décentralisées, des communautés et du privé.

Ces axes se veulent une traduction opérationnelle de l'option du Mali pour une école démocratique dans un contexte décentralisé. Cette traduction ne pourra être menée à bien que si les communautés et les collectivités sont véritablement parties prenantes de la question éducative.

Le PRODEC qui a pour finalité de refonder l'ensemble du système éducatif Malien vise à :

- scolariser au moins 75% des enfants d'âge scolaire à l'horizon 2008, en promouvant la scolarisation des

- filles, en assurant l'égalité des chances et en réduisant les disparités entre les régions ;
- améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux;
 - adapter le système éducatif à son environnement socio-économique et culturel.

En ce qui concerne le plan décennal de développement sanitaire et social, il vise l'amélioration de l'état sanitaire et social des populations afin de leur permettre de mieux participer au développement économique et social.

Cet objectif général sera atteint à travers les objectifs intermédiaires ci-après :

1. Assurer l'accessibilité géographique et financière de l'ensemble de la population à des services sociaux de santé et de qualité ;
2. Réduire la morbidité et la mortalité liées aux maladies prioritaires ;
3. Lutter contre l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale ;
4. Promouvoir le développement des communautés avec leur propre participation ;
5. Accroître la performance et la qualité des services de santé et d'action sociale ;

6. Garantir un financement équitable et durable des systèmes de santé et d'action sociale.

Première étape du plan décennal de développement sanitaire et social, le programme de développement sanitaire et social (PRODESS) 1998-2002, fixe les actions prioritaires en matière de santé et d'action sociale. Il englobe cinq (5) volets :

1. l'extension de la couverture et l'amélioration de la qualité des services de santé ;
2. la lutte contre l'exclusion sociale ;
3. le développement des formes et des modalités de financement alternatifs de la santé ;
4. le développement des ressources humaines ;
5. le renforcement institutionnel.

En soulignant de manière unanime la qualité des réflexions et des documents présentés ainsi que la pertinence des options et des stratégies, les partenaires techniques et financiers ont tous manifesté le désir d'appuyer et d'accompagner la mise en oeuvre du PRODEC et du PRODESS dont les coûts, y compris les charges recurrentes, sont respectivement estimés à 371 milliards et 192 milliards de F CFA pour les cinq prochaines années, dont 122 milliards et 89 milliards attendus des Partenaires au développement.

Des souhaits ont toutefois été exprimés, portant notamment sur des points suivants :

- l'accélération des réformes institutionnelles nécessaires afin de permettre la mise en oeuvre des deux programmes ;
- la prise en compte des disparités inter-régionales et inter-communautaires dans le financement des deux programmes dans un souci d'équité ;
- la détermination des modalités pratiques de mobilisation des fonds de l'état ;
- l'accélération du processus de planification décentralisée au niveau des structures de l'éducation ;
- l'instauration de passerelles entre le formel et le non-formel tant dans le domaine de l'éducation que dans celui de la santé ;
- la généralisation et la pérennisation de la supervision intégrée dans les structures de l'éducation et de la santé ;
- l'opérationnalisation de la coordination Intersectorielle à tous les niveaux (central, régional, local) ;
- la coordination et la mise en synergie des activités des différents partenaires ;
- le renforcement du rôle des ONG dans la mise en oeuvre des deux programmes conformément aux politiques nationales définies ;

- la mise en œuvre rapide du processus de décentralisation.

Au terme des échanges, certains partenaires au développement ont fait des annonces de contributions pour une enveloppe financière de 190,703 milliards de FCFA pour les cinq années à venir répartie entre les deux secteurs comme suit : Education, 82,01 milliards de FCFA ; Santé, 108,693 milliards de FCFA. En outre, les concours d'autres partenaires seront précisés dans les jours à venir à l'issue des consultations qu'ils auront avec le Gouvernement ou sur la base des requêtes de financement spécifiques qui leur seront soumises.

Les partenaires au développement ont félicité le gouvernement et le Système des Nations Unies de l'initiative et l'excellente organisation de la Table Ronde sur l'Education et la Santé qui s'est déroulée dans une atmosphère constructive.

Fait à Bamako le 27 Juin 1998

**Les Tables Ronde Sectorielles sur
l'Education et la Santé**

**MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DES MALIENS DE L'EXTERIEUR**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

**DIRECTION DE LA COOPERATION
INTERNATIONALE**

**DISCOURS DU MINISTRE DES MINES ET DE L'ENERGIE MISE EN MARCHÉ
L'INTERIM DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES
MALIENS DE L'EXTERIEUR
A L'OCCASION DE LA CEREMONIE DE CLÔTURE DE LA TABLE
RONDE GOUVERNEMENT-PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT
SUR L'EDUCATION ET LA SANTÉ**

(Palais des Congrès 27 Juin 1998)

Excellence Madame et Messieurs les Ministres,
Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs des Missions Diplomatiques,
Consulaires et des Organisations Internationales
Honorables Invités,
Mesdames et Messieurs,

Permettez moi tout d'abord de vous exprimer toute la gratitude du Gouvernement de la République du Mali pour la patience, le sérieux et la marque d'estime dont vous avez fait preuve tout au long de nos travaux de la Table Ronde Éducation et Santé.

Les discussions que nous avons eues ici durant ces quatre jours d'intenses réflexions montrent à suffisance toute la disponibilité de la Communauté Internationale à accompagner le gouvernement dans la mise en oeuvre de ses programmes décennaux de développement de l'Éducation et de la Santé.

Votre présence massive, Mesdames et Messieurs les Représentants des Pays Amis et des Organisations Internationales, en est le témoignage le plus éclatant.

Mesdames et Messieurs, le Gouvernement de la République du Mali, est pleinement conscient des exigences de l'heure et des temps à venir.

Notre ambition est de faire du Mali, un pays tourné résolument vers le progrès et doté de la capacité à assumer pleinement son destin pour le bien être moral et matériel de ces fils dans un esprit de justice et de solidarité.

Les populations, contrairement à ce que l'on veut faire croire, se battent quotidiennement, comme vous avez pu le constater lors de nos travaux, pour faire reculer les frontières du sous-développement et participer pleinement dans la définition des choix fondamentaux qui conditionnent leur avenir.

Le Mali grâce à cet engagement sans faille de ses populations et l'aide conséquente de la communauté internationale entend assumer ses responsabilités.

Le résultat obtenu atteste éloquemment que les espoirs placés n'ont pas été déçus. Nous savions la tâche difficile, de par la nature des secteurs visés et l'importance des besoins exprimés par nos populations.

En effet, nous pouvons affirmer que les conclusions auxquelles nous avons abouties constituent une base fiable de travail qui se poursuivra, j'en suis convaincu, avec les structures compétentes. Le peuple malien tout entier sait apprécier les efforts consentis par les pays amis, les agences bilatérales et multilatérales. L'impact de vos travaux sera d'autant plus grand pour la prospérité de mon pays, que ce sont les secteurs de la formation des ressources humaines et de la préservation de la santé des populations qui seront les bénéficiaires de cette rencontre tant attendue.

Je voudrais remercier tous les Participants pour leur contribution de qualité à la réussite de cette table ronde. C'est le lieu de remercier nos frères du Bénin et de Tunisie pour avoir accepté de venir partager avec nous leurs expériences en matière de formation des ressources humaines dans un cadre décennal.

Je voudrais particulièrement souligner l'accent mis au cours des débats sur la nécessité d'une part d'une coordination des actions des bailleurs de fonds s'appuyant sur une politique nationale préalablement définie et soutenable et d'autre part, d'un dispositif performant de mise en oeuvre et de suivi rapproché.

Par ailleurs, certaines préoccupations ont été exprimées à juste raison. Elles méritent d'être approfondies, clarifiées, afin de dégager une vision commune, pour la mise en oeuvre des pertinentes actions préconisées dans les Programmes Decennaux de Développement de l'Education et de la Santé.

Ainsi l'intersectorialité et la recherche constante des synergies nécessaires entre les secteurs sociaux et dans le cadre de la coopération technique ont été identifiés comme facteur déterminants pour le succès du PRODEC et du PRODESS et pour l'atteinte de nos objectifs sociaux de développement humain durable. Les mécanismes de pilotage et de suivi qui seront mis en place pour les deux programmes en tiendront bien compte.

Mesdames, Messieurs,

Je félicite les uns et les autres pour la qualité du travail accompli et surtout pour l'esprit de convivialité qui a prévalu lors de cette Table Ronde consacrée à l'Education et à la Santé.

Mesdames et Messieurs, je voudrais pour terminer, remercier la Communauté Internationale pour avoir répondu favorablement à notre attente afin que se déploie pour le Mali, l'Afrique, et l'ensemble des pays en développement, une véritable solidarité fondée sur le respect de la dignité de l'autre, et sur la volonté de partager équitablement les ressources planétaires, car telles sont, à notre avis, les conditions d'une paix mondiale acceptable par les peuples de la terre.

La présente Table Ronde s'inscrit dans cette perspective.

Ainsi, au terme des échanges, le Gouvernement de la République du Mali est heureux de constater que la présente Table Ronde a enregistré des annonces de contributions de 190,703 milliards de FCFA et noter que d'autres contributions sont attendues.

En souhaitant bon retour aux nombreuses délégations venues de l'extérieur et en remerciant une fois de plus l'ensemble de nos partenaires pour toute la sollicitude dont ils ont toujours fait montre, je déclare clos les travaux de la Table Ronde sur les Secteurs de l'Éducation et de la Santé./.

JE VOUS REMERCIE....

**MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
(M.E.S.S.R.S.)**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

SECRETARIAT GENERAL

**QUELLE FORMATION TECHNIQUE ET
PROFESSIONNELLE POUR LES
ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES ET
SUPERIEUR ?**

**Intervention de Monsieur le Ministre le Professeur Younouss Haméye DICKO
à la Table Ronde Sectorielle des Bailleurs de Fonds sur l' Education
(Le Jeudi 25 Juin 1998 de 11H 30 à 12H.00)**

**Palais des Congrès de Bamako
JUIN 1998.**

→ Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

2/15

→ Mesdames, Messieurs les Ministres,

**→ Monsieur le Représentant du Programme des Nations Unies Pour
le Développement,**

**→ Mesdames, Messieurs les Représentants des partenaires au
développement,**

**→ Mesdames, Messieurs les Représentants des ONG nationales et
internationales,**

→ Honorables invités,

→ Mesdames, Messieurs,

**Votre présence à cette rencontre constitue pour nous une
marque d'amitié, de solidarité et une reconnaissance de
l'importance que mon pays accorde à la formation de ressources
humaines qualifiées.**

**C'est pour moi un réel plaisir de partager avec vous notre
vision de formation et bénéficier de vos riches expériences. En
effet, face aux difficultés de plus en plus grandes d'insertion des
diplômés dans la vie active, il nous est apparu urgent de répondre à
la question suivante : quelle formation professionnelle et technique**

pour les enseignements secondaire et supérieur au Mali ? Le problème est complexe. Il est à la fois d'ordre économique que culturel.

Problème économique, disons nous, parce qu'il faut des entreprises de production et de service capables d'offrir des emplois aux diplômés.

Problème culturel parce qu'il faut redéfinir le rôle de l'école et la place des autres partenaires, prendre en compte la démographie et fournir au marché du travail des diplômés qualifiés et compétents.

Nous savons que la majeure partie des opportunités d'emploi se trouvent dans les régions et dans le secteur informel. Le système éducatif à mettre en place doit intégrer cette réalité dans ses approches méthodologiques et pédagogiques.

I Le contexte .

Pays sahélien par excellence et en développement, le Mali a une économie tournée essentiellement vers le secteur agro-pastoral. Plus de 80% de la population vivent en campagne, dans les communautés rurales caractérisées par la culture ou

l'exploitation de produits bruts de l'agriculture, l'élevage, la pêche, ou l'artisanat.

Le développement urbain a entraîné la croissance des activités commerciales ; par contre les entreprises industrielles évoluent encore à un rythme très lent et se limitent généralement à la production de biens de consommation courante (ustensiles par exemple).

On note toutefois quelques grosses entreprises publiques ou privées pourvoyeuses d'emploi : CMDT, secteur minier, etc.

La structure du travail reflète donc bien son caractère rural, où le secteur informel occupe après le secteur agro-pastoral la deuxième place en ce qui concerne le nombre d'emplois.

Le système d'enseignement du Mali comprend :

- **L'éducation préscolaire et spéciale,**
- **L'enseignement fondamental,**
- **L'enseignement secondaire général, technique et professionnel,**
- **L'enseignement normal,**

- **L'enseignement supérieur.**

L'enseignement technique et professionnel est dispensé dans un lycée technique, un lycée technique agricole et des écoles professionnelles à des élèves ayant achevé le cycle fondamental.

On compte aujourd'hui au Mali dix établissements techniques et professionnels publics et plus d'une quarantaine de privés. La Direction Nationale de l'Enseignement Technique et Professionnel créée en juin 1993 est chargée de la promotion de l'enseignement technique et professionnel en liaison avec les entreprises.

Par ailleurs la formation professionnelle est aussi dispensée dans deux établissements du supérieur l'Institut Universitaire de Gestion (IUG) et le cycle technicien de l'Institut Polytechnique Rural/ Institut de Formation et de Recherche Appliquée (IPR/IFRA) et dans d'autres structures de formation ne relevant pas de mon Département : santé - affaires sociales, agriculture, arts et métiers.

L'enseignement technique et professionnel dans sa forme actuelle accueille seulement 30% des élèves orientés dans le cycle

secondaire et offre aux jeunes peu de possibilités d'accès à la formation professionnelle.

Le secteur de l'enseignement technique et professionnel est aujourd'hui la deuxième priorité éducative du Gouvernement de la République du Mali. C'est dans ce cadre qu'il a adopté depuis 1994 une Déclaration de Politique Nationale d'Enseignement Technique et Professionnel. Cette nouvelle politique vise à rendre plus performant le secteur et à permettre à davantage de jeunes l'accès à la qualification professionnelle.

Ce choix politique a beaucoup contribué à la tenue des récentes Assises Francophones sur la formation professionnelle et technique à Bamako.

II - Principes directeurs et orientations nouvelles.

Les nouvelles orientations que le Gouvernement entend donner à l'enseignement technique et professionnel au Mali reposent sur quelques principes de base que doivent étayer toutes stratégies visant à promouvoir la formation professionnelle et technique :

- le partenariat entre toutes les parties prenantes de la formation professionnelle technique : l'État, les entreprises, les collectivités, etc.
- l'adaptation de la formation professionnelle et technique aux réalités économiques, sociales, culturelles,
- la décentralisation des centres de formation en vue d'augmenter l'accès,
- le rôle central de l'État comme investisseur numéro 1 dans la formation professionnelle et technique et le rôle de coordination et de supervision que doit jouer l'Éducation Nationale,

Les principes ainsi définis, la nouvelle politique sera orientée prioritairement vers les perspectives suivantes :

- l'élargissement des offres de formation,
- la création de filières courtes dans le supérieur,
- la cohérence entre l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel.

Ainsi le MESSRS développera et mettra en œuvre les stratégies appropriées suivantes pour promouvoir l'enseignement technique et professionnel :

1.réaliser des investissements majeurs dans le domaine de l'équipement et des ressources humaines, ce qui veut dire que l'État et les partenaires interviennent prioritairement dans la modernisation des installations de formation, la multiplication des ateliers et des centres de formation, la formation et le recrutement d'enseignants convenablement qualifiés. En ce qui concerne l'aspect qualification, la création d'un institut pour la formation initiale et continue des professeurs s'avère de plus en plus indispensable, vu les énormes difficultés que nous rencontrons pour le recrutement de professeurs compétents. Cet institut dont les coûts sont estimés à près d'un milliard de francs CFA remplira de multiples fonctions :

- développement d'ingénierie de formation adaptée,
- l'élaboration du référentiel des activités de formation,

- la mise en réseau avec d'autres instituts du même genre ou s'occupant de la formation professionnelle en général.

2.élargir les offres de formation par la diversification des filières, des types et des modes de formation. La création de nouvelles filières plus adaptées à nos réalités économiques, sociales et culturelles s'impose désormais. En effet, jusqu'ici, nous nous sommes attachés à développer des techniques importées et implantées souvent après des études d'experts internationaux. Le moment est venu aujourd'hui, d'inventer des formations et des techniques nouvelles, émergentes du milieu pour créer les professions les mieux adaptées à notre état de développement dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la forêt. Nous avons identifié d'ores et déjà de nouveaux secteurs de formation :

- agriculture et pêche,
- alimentation et tourisme,

- hôtellerie et restauration,
- biochimie,
- mines et travaux de chantier,
- transport,
- cuir, textile et habillement,
- électrotechnique,
- foresterie,
- sciences de l'information et documentation,
- environnement et aménagement du territoire.

Nous programmons dans les trois années à venir l'ouverture de vingt filières de formation dans quatre établissements du Secondaire et deux du Supérieur. Le coût global de ces actions s'élève à sept milliards cinq cent millions. L'objectif visé à l'année horizon 2008 est de mettre en place suffisamment de filières pour couvrir une bonne partie des quatre vingt deux corps de métier répertoriés par la Fédération Nationale des Artisans du Mali (FNAM).

De même, nous mettrons l'accent sur les formations et les techniques relatives aux potentiels minier et textile pour

créer une valeur ajoutée à nos produits. Nous envisageons aussi de développer les potentialités de formation post-baccaulauréat et augmenter ainsi le choix d'orientation des jeunes bacheliers. Dix sections de Brevet de Technicien Supérieur (BTS) pourraient être créées d'ici l'an 2002 :

- machinisme agricole à Koutiala,
- assistant de gestion PME/ PMI à Bamako avec cinq options possibles en agriculture, bâtiment, commerce, service ;
- hôtellerie restauration à Bamako et à Sévaré,
- électromécanique à Kayes,
- industries agro-alimentaires à Sikasso, Ségou et à Sévaré (option transformation des produits de la pêche),
- géologie appliquée à Kéniéba,
- industrie du verre à Gao,
- maintenance électronique à Bamako,
- chimie à Bamako.

Par ailleurs l'école va s'ouvrir vers de nouveaux modes de formation tel que l'apprentissage.

À l'horizon 2008 mille cinq cents techniciens supérieurs seront formés dans ces BTS pour un coût estimé à deux milliards sept cent quinze millions sept cent cinquante mille (2 715 750 000) francs CFA

3.promouvoir une culture entrepreunariale qui se fera en privilégiant les méthodes pédagogiques actives qui stimulent l'esprit d'entreprise, la créativité, la volonté de réussir et en développant des programmes de formation à l'auto-emploi. Il s'agit, pour le Gouvernement, de mettre à la disposition de l'économie nationale une main d'œuvre de très haute technicité, capable de se prendre en charge et de s'insérer dans la vie active ;

4.réviser les programmes selon une approche curriculaire et par compétences. Cette révision que nous avons déjà initiée sera poursuivie car elle constitue assurément une base pour la mise en œuvre d'un enseignement technique et professionnel adapté à nos réalités et au marché de

L'emploi. C'est une approche globale, qui consiste à définir les objectifs d'une formation ainsi que les stratégies et les moyens permettant d'atteindre ces objectifs et d'en évaluer l'impact. Une telle approche entraîne la production d'un ensemble de documents pédagogiques :

- **le programme d'études,**
- **le guide pédagogique,**
- **le guide d'évaluation et,**
- **le guide d'orientation matérielle.**

Les programmes, faut-il le rappeler, sont définis par compétences, formulés par objectifs et découpés en modules. Les principaux intervenants dans l'élaboration des programmes proviennent du monde du travail et du monde de l'éducation. Notons enfin que cette approche curriculaire et par compétences devra favoriser la mobilité des travailleurs ;

5. mettre en cohérence l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel, ce qui favorisera les passerelles entre ces deux secteurs et

permettra aux lycéens en difficulté de pouvoir accéder à une formation qualifiante ;

6.pour promouvoir une dynamique partenariale autour de la formation professionnelle, il sera souhaitable de favoriser la coopération entre tous ceux qui s'intéressent à ce secteur ; des contrats de formation seront établis entre l'État, les opérateurs économiques privés et publics, les communautés et les partenaires au développement. Cela permettra une plus grande mobilisation des ressources locales et nationales, l'autofinancement et le recours à l'aide extérieure ;

7.enfin, toute cette politique ne sera d'aucune efficacité si elle n'est pas sous-tendue par une stratégie de communication destinée à donner une bonne image et à susciter l'engouement pour l'enseignement technique et la formation professionnelle. Les entreprises doivent jouer un rôle important en valorisant le travail de l'ouvrier, du technicien, en systématisant la formation continue et sa prise en compte dans la promotion sociale du travailleur.

Quant au système éducatif, il poursuivra ses efforts d'amélioration de l'insertion des diplômés par l'ancrage des établissements dans les réalités de leur région. Une réflexion plus approfondie doit être menée par rapport à la délivrance des diplômes sur la base des unités capitalisables.

Mesdames et Messieurs ce sont là des réflexions que je voulais partager avec vous par rapport aux démarches en cours au Mali, mais aussi par rapport à notre volonté de mettre l'enseignement technique et la formation professionnelle au service du développement du pays, voire de la sous-région.

Je vous remercie.

SECRETARIAT GENERAL

**GRANDES ORIENTATIONS DE LA
POLITIQUE SECTORIELLE DE SANTÉ
ET D'ACTION SOCIALE**

**Intervention de Madame le Ministre de la Santé des Personnes Agées et de la Solidarité
à la Table Ronde des Bailleurs de Fonds de la Santé et de l' Action Sociale
(Vendredi 26 Juin 1998)**

■ Monsieur le Ministre des Mines et de l'Energie assurant l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur ;

■ Messieurs les Ministres ;

■ Mesdames, Messieurs les Chefs des Missions diplomatiques et consulaires et représentants des organisations multilatérales, bilatérales de coopération et des organisations non gouvernementales ;

■ Mesdames et Messieurs ;

Le Gouvernement du Mali s'est engagé à accorder à la Santé et à l'Action Sociale le rang de priorité requis face à la situation sanitaire et sociale des maliens et à la nécessité de leur assurer les conditions pour un développement humain durable. Aussi, le Chef de l'Etat pour son deuxième mandat à la Présidence de la République a-t-il placé la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la pauvreté au premier rang de son action.

Cela en effet n'est que justice eu égard à l'état préoccupant de la situation sanitaire et sociale du pays.

A l'avènement de la Troisième République en Juin 1992, au plan de la Santé, en dépit quelques progrès enregistrés depuis l'indépendance la situation demeurait précaire avec une mortalité et une morbidité élevées notamment dans la population infantile et maternelle ; un manque notoire de médicaments essentiels ; un personnel insuffisant et mal reparti auquel s'ajoutait l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et des équipements sanitaires avec comme résultat une faible couverture sanitaire des populations.

Au plan Social, avec un grand nombre de nos concitoyens vivant en dessous du seul minimum de pauvreté, les déséquilibres et les dysfonctionnements sociaux se sont exacerbés et nos valeurs fondamentales de solidarité, de cohésion, de partage et du respect s'étaient effrités sous le poids de mutations profondes intervenues dans notre société.

Mesdames et Messieurs :

Pour faire face à cette situation, il a fallut d'abord mettre en place les organes les plus appropriés et adéquats possibles à son amélioration. C'est ainsi qu'à été mis en place un département de la Santé de la Solidarité et des Personnes Agées, dont la dénomination et les domaines d'action traduisaient les ambitions des autorités pour la santé et le bien être social des populations. Dès lors, furent pris en compte, un souci spécial à l'égard des personnes du troisième âge, nos ainés, une vision plus globale de la Santé et une action sociale basée sur la Solidarité. De ce fait, il a été prôné une approche plus dynamique au profit d'un dispositif moderne de protection sociale, de prévoyance et d'assistance promotionnelle tant au bénéfice du développement sanitaire qu'à celui de la réduction de la fracture sociale et de la lutte contre toutes les formes d'exclusion et de marginalisation.

Ce dispositif devait permettre par une convergence stratégique des efforts et en cohérence avec les secteurs de l'Education, du Développement Rural, de l'Environnement et de l'Eau de conduire une action

gouvernementale vigoureuse pour le développement humain durable de notre pays.

Il a fallut ensuite mettre l'emphase sur la conduite pragmatique de la politique sectorielle de santé et de population du Mali, en même temps qu'une politique hardie de solidarité appuyée d'un programme en faveur des personnes âgées était développée.

La déclaration de politique sectorielle de santé et de population du 15 décembre 1990, validée par le Gouvernement, très volontariste en faveur des zones rurales et périurbaines, a mis au centre de l'action, les populations concernées organisées en une société civile vigoureuse. Novatrice à maints égards, notamment en fondant le découpage sanitaire sur une approche populationnelle et en définissant un nouveau partenariat entre l'Etat et les Communautés, cette politique a su trouver dans le nouveau cadre démocratique un puissant levain devant aider à favoriser la décentralisation nécessaire à l'expression du pouvoir des populations.

La politique de solidarité quant à elle avec le programme en faveur des personnes âgées adopté en 1993 se fonde sur la justice et le partage nécessaire. Elle a substitué à la politique d'assistance

traditionnelle, œuvre exclusive de l'Etat, une politique de protection et de promotion sociales.

Mesdames et Messieurs :

En 1996 devant l'amorce d'une dynamique de changement sanitaire et social attestés non seulement par les résultats opérationnels de la mise en œuvre des politiques conduites mais aussi par ceux de l'Enquête Démographique et de Santé (EDSM) menée en 1995-1996, il fut envisagé d'entreprendre une réflexion approfondie de planification pour une vision à moyen et long terme dans le secteur.

Le contexte actuel de rigueur démocratique et de décentralisation nous a conduit à rechercher un consensus national pour cette vision. Ainsi, le PDDSS a fait l'objet de concertations larges régionales et nationales avec les populations, la société civile, les administrations et les techniciens et aussi avec l'ensemble des partenaires qui ont suivi et participé à nos côtés, tout au long du processus de planification.

Au sortir du débat, du partage et avec l'adhésion et l'action de tous pour l'avènement d'un état sanitaire et

Social meilleur et durable, un plan visant l'amélioration de l'état sanitaire et social des populations afin qu'elles puissent mieux participer au développement économique et social du pays a été élaboré.

Pour atteindre cet objectif majeur, le plan prévoit :

- d'assurer l'accessibilité géographique et financière de l'ensemble de la population à des services sociaux et de santé de qualité ;
- de réduire la morbidité et la mortalité liées aux principales affections ;
- de lutter contre l'exclusion sociale ;
- de promouvoir le développement des communautés avec leur propre participation ;
- d'accroître la performance des services de santé et d'action sociale ;
- de garantir un financement équitable et durable des systèmes de santé et d'action sociale.

Mesdames et Messieurs :

Dans ce cadre, la nouvelle politique de santé qui soutient le plan de développement sanitaire et social et son programme à moyen terme indiquent notre vision de la santé des maliens au 21^e siècle.

Elle repose sur les principes fondamentaux d'équité, de justice sociale et de solidarité et tient compte des aspirations légitimes au bien être et du rôle dans la société des individus, des familles et des communautés, des organisations non gouvernementales et du personnel socio sanitaire.

Elle accorde une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes ainsi qu'à la nutrition des enfants et aux possibilités des personnes âgées.

Elle réaffirme la ferme engagement du gouvernement en faveur de la santé pour tous, à tous les stades de la vie, entendue dans son sens universel, c'est-à-dire un état complet de bien être physique

mental et social qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité.

Elle tire son essence des options fondamentales exprimées par notre peuple depuis Mars 1991, en faveur de l'Etat de droit, la décentralisation, la participation des populations.

Elle s'appuie sur nos valeurs fondamentales et des engagements pris par notre pays au plan international notamment :

- la convention relative aux droits de l'enfant ;
- la convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- la Déclaration et le Programme d'action issus de la conférence sur la population et le développement ;
- la Déclaration et le Programme d'action issus de la conférence de Beijing sur les femmes.

Mesdames et Messieurs :

Pour concrétiser cette vision de la santé et de l'action sociale, le plan envisage pour les dix prochaines années de créer toutes les conditions permettant à chaque citoyen, où qu'il se trouve et quelque soit son revenu, d'accéder à un service situé à moins de 15 km, capable de prendre en charge ses problèmes de santé ou le cas échéant de le référer.

Dans ce cadre, le modèle de système de Santé développé à partir de la mise en œuvre de la politique sectorielle de santé et de population du Mali sera renforcé dans ses deux composantes de rationalisation, de l'organisation des services et de partage des responsabilités entre l'Etat et les populations. Un accent particulier y sera mis sur le développement de pratiques plus démocratiques dans la gestion des associations sur l'adoption d'un statut plus incitatif pour le personnel. Des mesures spécifiques seront envisagées pour assurer une meilleure implication, et dans l'incitation à assurer une meilleure implication des communautés et notamment les femmes dans le processus de prise de décision.

La réforme hospitalière entreprise qui vise à développer les capacités de gestion des hôpitaux, à améliorer la qualité des soins et à assurer la nécessaire complémentarité entre les hôpitaux sera étendue à tous les hôpitaux de 2^{ème} référence. Ainsi sera introduit un plus grand professionnalisme et de nouvelles procédures de gestion.

Le système de planification à moyen terme aboutira à la formulation par chaque hôpital d'un projet d'établissement qui servira de base de négociation avec l'Etat et les partenaires de l'hôpital.

En même temps que le renforcement de la capacité de gestion des hôpitaux on accroîtra les capacités de contrôle et de régulation de l'Etat sur le système. De nouvelles procédures de gestion seront développées et appliquées en même temps que sera défini un cadre législatif et réglementaire clair pour le secteur hospitalier et hospitalo-universitaire. La carte hospitalière, instrument de planification sera adopté et l'autonomie de gestion accordée aux hôpitaux de 2^{ème}

référence. Un système performant de maintenance biomédicale sera développé et le personnel requis formé et rendu disponible. Un schéma directeur de maintenance hospitalière sera élaboré et orientera le programme de renforcement des équipements.

Le renforcement du secteur pharmaceutique envisagé porte sur l'extension du réseau de distribution des médicaments essentiels à bas prix et de qualité garantie. Pour ce faire, le contrat-plan Etat/PPM pour la distribution des médicaments essentiels sera maintenu de même que les groupements d'intérêt économique, les grossistes et dispensateurs privés de médicaments seront appuyés et encouragés à inscrire leurs actions dans la logique d'un schéma directeur.

La composante pharmaceutique de la politique sectorielle de santé et d'action Sociale et servira de cadre pour le renforcement de la capacité de contrôle de la qualité, de la rationalisation de la prescription, de l'information et de la sensibilisation des prescripteurs et des dispensateurs pour une meilleure observance de la déontologie.

La recherche sur la pharmacopée traditionnelle se poursuivra avec un accroissement de la capacité de production de Médicaments Traditionnels Améliorées. La capacité de production nationale de médicaments essentiels sera accrue avec l'ouverture du capital de l'UMPP et l'incitation des opérateurs privés.

Pour permettre au secteur privé de se développer et de s'épanouir, des mesures de facilitation d'accès au crédit et à des modalités de remboursements compatibles avec les capacités financières des opérateurs seront assurées.

La formule des contrats de prestation des services publics sera développée entre l'Etat et le Secteur privé, de même que des mécanismes de conventionnement tarifaires en relation avec la promotion des mutuelles de santé.

En vue de la rationalisation de la gestion des ressources limitées, des efforts seront fait pour une meilleure synergie entre les interventions. La contribution notable des ONG dans le domaine du financement de la santé, de l'information, de la

sensibilisation et de la mobilisation se poursuivra et sera renforcée.

Des actions fortes seront initiées et mises en œuvre dans le cadre de la Santé de la Reproduction afin d' accélérer notamment la réduction de la mortalité maternelle et néonatale et l' éradication des pratiques néfastes à la santé des femmes et des enfants. Les structures de prestations de santé en faveur des jeunes, des enfants et des adolescents seront mieux organisées et privilégieront l'écoute et la prise en charge intégrée des problèmes que vivent ces groupes vulnérables.

Une attention particulière sera accordée à la malnutrition dans ses diverses manifestations cliniques et communautaire, face auxquelles une véritable capacité d'action sectorielle sera réalisée en même temps qu'un cadre intersectoriel de lutte efficace sera mis en place.

Les affections qui sévissent à l'état endémico-épidémique, les maladies infectieuses émergentes et réémergentes notamment le SIDA, les maladies nées de l'industrialisation, de l'urbanisation, de l'augmentation

de l'espérance de vie et des changements d'habitudes bénéficieront d'une attention particulière. Un modèle de développement sanitaire qui intègre les paquets de prestations biens ciblées comportant des activités de base et des activités à technologies sanitaires de pointe sera développé. De même, notre capacité à prévenir et à réagir face aux catastrophes sera renforcée par des moyens d'interventions rapides et des équipes différencierées et vouées à l'urgence.

La solidarité, expression profonde de la société malienne sera dynamisée et réorientée. Les groupes moins favorisés en matière d'accès à la santé et à un mieux être seront prioritairement pris en compte dans un système de solidarité moderne comportant les fonds d'assistance médicale, les mutuelles et l'assurance maladie. Une place de choix revient dans ce cadre à la Réadaptation à base communautaire (RBC).

Mesdames et Messieurs :

Une Réforme Institutionnelle visera à doter les structures nationales du département d'une véritable capacité de mise en œuvre des importantes réformes

envisagés et à permettre aux structures pérennes d'intervenir avec le maximum d'efficacité et d'efficiency.

Les services centraux seront organisés pour les recentrer davantage sur les missions de conception de réglementation et de contrôle.

La déconcentration des services au niveau régional et cercle sera faite dans l'optique d'accompagner le processus de décentralisation. Les transferts au niveau des ASACO pour la gestion des services se poursuivront en même temps qu'il sera recherché une meilleure implication des collectivités au développement du processus.

Le programme de développement des Ressources humaines sera articulé autour :

- 1) de la recherche d'une meilleure adéquation formation-emploi ;
- 2) une répartition équilibrée des ressources humaines sur toute l'étendue du territoire nécessitant un redéploiement du personnel ;

- 3) une application rigoureuse des cadres organiques arrêtés ;
- 4) une valorisation de la fonction socio-sanitaires ; avec une attention soutenue pour l'amélioration des conditions de vie et de travail du personnel ;
- 5) une gestion saine des carrière.

Les formations de base et continue aideront en cela et des filières de formation seront développées et les programmes adaptés.

L'assistance technique nationale ou internationale pour couvrir le besoin dans des domaines où il existe sera envisagée dans une perspective de remplacement.

Un instrument efficace de mobilisation et de mise en œuvre du financement des différents partenaires sera institué. Son développement exigera la mise en place de nouvelles procédures. Il sera entre autre envisagé la réadaptation des procédures d'élaboration budgétaire, qui devront désormais impliquer l'ensemble

des partenaires et l'harmonisation des procédures d'acquisition des biens et services.

Un système informatisé de gestion financière sera mis en place. Des budgets consolidés et une nomenclature budgétaire fonctionnelle cohérente avec la nomenclature générale seront développés.

Tels sont Mesdames et Messieurs, les grandes orientations de la politique sectorielle de santé et d'Action Sociale que nous ambitionnons de conduire au cours des dix prochaines années et qui seront concrétisés dans le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social et dans un Programme d'Investissement Sectoriel pour les cinq prochaines années qui vous sera exposé maintenant par le Secrétaire Général.

Je vous remercie.

SECRETARIAT GENERAL

**DISCOURS DU MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE
AU MARCHÉ DES TALENTS
MINISTRE DE L'EDUCATION
MOT-PAROLE DU GOUVERNEMENT A LA TABLE RONDE DES
INSTITUTIONS TECHNIQUES ET FINANCIERES SUR LE PROGRAMME
DECENNALE DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION
(PRODEC)**

Bamako, 25 Juin 1998

**LA PLACE DU PARTENARIAT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU
PROGRAMME DECENNAL DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION**

Une mise en perspective opérationnelle

**Madame, Messieurs les membres du Gouvernement,
Excellences, Madame, Messieurs les Représentants
du Corps diplomatique,
Mesdames, Messieurs les Représentants des
Institutions et Agences de Développement,
Honorables Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,**

Je voudrais tout d'abord m'acquitter d'un agréable devoir, celui de remercier très sincèrement nos nombreux amis et frères venus partager nos interrogations et nos espoirs autour de cette Table Ronde Intersectorielle consacrée à l'Education et à la Santé.

Je voudrais tout particulièrement souhaiter la bienvenue en terre africaine du Mali à ceux venant de l'extérieur : Aw b' r'aw ka so, aw nan'aw ka so « Vous avez quitté votre demeure pour la retrouver ici. Vous êtes chez vous ! »

En guise d'introduction à la problématique que je souhaite aborder avec vous, permettez-moi de rappeler quelques aspects essentiels du mouvement qui nous anime depuis l'avènement de la IIIème République du Mali.

En venant aux affaires suite à la Révolution Démocratique et Populaire du 26 Mars 1991, notre Gouvernement s'est senti investi de la haute mission historique de procéder à une véritable refondation de l'Etat, refondation dont l'épine dorsale se trouve être notre politique de décentralisation conçue et mise en œuvre dans une démarche participative impliquant tous les acteurs et toutes les couches sociales de notre pays.

Ainsi, dans le prolongement de la Réforme historique de 1962 qui a consacré la première rupture d'avec une situation néo-coloniale, manifestant ainsi la volonté de la 1ère République du Mali de faire de l'école un véritable instrument de développement de notre pays, les Autorités de la IIIè République, se sont engagés dans un vaste processus de Refondation de notre système éducatif pour faire de notre école une école transformatrice et libératrice, plutôt qu'assimilatrice.

Trois principes fondamentaux guident cette refondation :

Premièrement,

Il s'agit pour nous de reconstruire l'identité culturelle de l'apprenant, en assurant un ancrage permanent du projet éducatif dans notre culture, et en introduisant les langues nationales dans l'enseignement formel, à travers un apprentissage concomitant avec le français, vécu et perçu comme langue seconde.

A cet égard, les langues nationales constituent le socle de notre refondation ;

Deuxièmement,

Orienter le contenu des programmes d'enseignement vers la formation professionnelle et technique, et mettre en œuvre une pédagogie participative, en remplacement de la pédagogie frontale ;

Faire en sorte que notre Ecole ne soit plus une « fabrique de chômeurs ».

Troisièmement,

Développer autour et au service de l'Ecole une dynamique partenariale de proximité, afin d'ouvrir l'école au milieu et de créer les conditions de son appropriation par les principaux acteurs concernés.

En somme, si avant, le milieu était obligé de s'adapter à une école qui lui était étrangère, aujourd'hui, il s'agira de faire en sorte que l'école s'adapte au milieu qui l'a instituée, et qui, de ce fait, se reconnaîtra en elle.

Avec le Programme Décennal de Développement de l'Education, le Gouvernement va concrétiser cette volonté de refondation.

Ainsi, grâce à la décentralisation, cette mise en perspective fera de notre école, une école à la fois du milieu et du pays, une école consacrée à l'émergence d'un citoyen patriote, profondément ancré dans sa culture et ouvert aux autres cultures, pétri des savoir-faire populaires et capable de maîtriser les technologies les plus avancées, citoyen acteur et responsable, capable d'initiatives et bâsseur d'une société de démocratie, de progrès et de justice sociale.

**Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,**

C'est cette volonté de changement réel et profond de notre système éducatif qui s'est manifestée par les efforts déjà entrepris par la IIIème République pour assurer la réhabilitation - physique, intellectuelle et morale - de notre école.

La traduction de ces efforts transparaît à travers quelques données statistiques.

En 1960, au moment de l'indépendance politique de notre pays, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) était d'à peine 7%.

En 1968, il était de 16%.

De 1992 à 1997, il est passé de 28,8% à 46,7% (celui des filles de 21,4% à 36,5%). Dans cette même période le taux d'alphabétisation est passé de 18% à 31,6% (celui des femmes de 7% à 16,5%).

Ainsi, en comparant deux périodes significatives de la vie de notre pays, l'on peut constater qu'en 24 ans (1968-1992) le Taux Brut de Scolarisation (TBS) n'a augmenté que de 12,8% alors que de 1992 à 1997, c'est-à-dire en 6 ans, nous avons enregistré une augmentation de 17,9% !

Ces résultats sont dûs à la conjonction de plusieurs facteurs, et en particulier, grâce à la synergie créée et entretenue entre tous les principaux acteurs concernés par l'école, en développant une **dynamique partenariale globale et de proximité**.

C'est un lieu commun que de dire que l'école, l'éducation est le chantier national par excellence : tout le monde est concerné.

**Honorables Invités,
Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,**

En entrant dans le vif du sujet - objet de notre échange, je voudrais dès l'abord préciser que pour nous le partenariat est pratiquement un mode de vie. En effet, en interrogeant notre culture, nous voyons bien que les mécanismes de prise de décision sont essentiellement fondés sur le consensus.

J kaf ye daamu ye
J kaf ani j kabaara
Jodden, kalden, kawren, golliden
Yer ma goro ka ci, ka faham c r , ka goy nda c r
En d'autres termes, "Concertation et Co-opération".

Le partenariat autour et au service de l'école, c'est la recherche permanente d'un consensus, dans un espace de concertation structuré, permettant à tous les acteurs concernés de mettre en commun leurs efforts pour résoudre les problèmes posés par ce vaste chantier qu'est l'école.

Démarche Partenariale - mode de vie.

Démarche Partenariale - mode de gestion.

Concertation et coopération... : cette démarche participative a prévalu à l'élaboration du PRODEC, (cf film documentaire), elle constituera l'ossature de la stratégie de mise en œuvre de notre Programme Décennal.

QUE VISE DONC NOTRE DEMARCHE PARTENARIALE ?

- mettre en synergie toutes les potentialités pour le développement de l'école ;
- assurer une meilleure circulation de l'information entre tous les acteurs concernés ;
- assurer le suivi des actions ;

- instaurer les mécanismes d'un bon fonctionnement ;
- clarifier les rôles et responsabilités des partenaires en tenant compte de leurs aptitudes et des spécificités de leurs interventions.

QUELS SONT LES ACTEURS DE CE PARTENARIAT ?

Au niveau des Départements en charge de l'Education, nous avons mis en place trois cercles de partenariat autour des structures de l'Administration scolaire. Il s'agit :

- des partenaires sociaux (Associations des Parents d'Elèves, Communautés, Syndicats d'enseignants, Union Nationale des Retraités de l'Education et de la Culture, Associations d'élèves et d'étudiants) ;
- des Partenaires Techniques et Financiers ;
- des partenaires opérationnels (Organisations non-Gouvernementales, Associations à vocation éducative, opérateurs économiques...).

ROLES DES DIFFERENTS PARTENAIRES

La Refondation du système éducatif, finalité du Programme Décennal s'insère harmonieusement dans la politique de décentralisation. Celle-ci requiert la redéfinition des rôles des différents partenaires, la reconnaissance de leur nécessaire complémentarité et l'implication résolue du secteur privé.

1°). L'Etat

- Il définit la politique nationale en matière d'éducation en rapport avec les partenaires de l'école ;
- Il participe à sa mise en œuvre sous diverses formes (financement, élaboration des curricula, formation des maîtres, contrôle, coordination et évaluation) ;
- Il contrôle et coordonne sa mise en œuvre et évalue le système éducatif.

2°). Les futures Collectivités Territoriales

A partir des éléments de la politique nationale, les collectivités territoriales :

- élaborent leurs programmes de développement de l'éducation ;

- participent à la définition de la carte scolaire, à l'élaboration des curricula et du calendrier scolaire ;
- recrutent et prennent en charge des enseignants ;
- construisent et équipent des salles de classe ;
- gèrent l'école à travers le financement de certaines activités éducatives et de fonctionnement ;
- participent à la gestion du personnel, à l'entretien des locaux, à l'information et à la sensibilisation des autres partenaires de l'école ;
- contribuent à la planification et à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets de développement de l'école.

Les collectivités territoriales mettent en œuvre leurs programmes de développement de l'éducation conformément aux rôles cités plus haut.

Elles gèrent les compétences transférées par l'Etat en matière d'Education.

3°). Les Communautés

Bénéficiaires parce que parents d'élèves ou souvent promotrices, elles jouent un rôle important tant dans l'amélioration de l'offre que de la demande d'éducation. A ce titre, elles participent à l'élaboration des curricula et du calendrier scolaire :

- recrutent et prennent en charge les enseignants ;
- construisent et équipent les infrastructures scolaires ;
- gèrent l'école ;
- mobilisent les ressources ;
- participent à la définition des contenus des programmes ;
- sensibilisent et mobilisent les populations autour des problèmes vitaux de l'école sans pour autant se substituer aux professionnels.

4°). Les Associations de Parents d'Elèves

Socle de la dynamique partenariale, les Associations de Parents d'Elèves informent, sensibilisent et mobilisent les populations autour du projet éducatif.

Elles construisent, équipent, entretiennent les infrastructures et participent à la gestion de l'école, au recrutement des élèves et du personnel enseignant.

Elles représentent la communauté auprès de l'administration et des autres partenaires, participent à la définition des contenus des programmes.

5°). Les ONG et Associations à vocation éducative

Conformément à l'esprit de Jomtien et dans le but d'adapter l'école aux besoins réels des communautés, les ONG s'impliquent dans l'appui au développement de l'école à travers la formation, le financement, la négociation sociale auprès des communautés (par l'animation, la sensibilisation, la mobilisation), la gestion, l'organisation, l'encadrement des communautés, la création de l'école.

6°). Les Partenaires Techniques et Financiers

Dans le cadre de la coopération bi-et multilatérale, ils accompagnent les Départements en charge de l'éducation dans les efforts de scolarisation. Aussi, apportent-ils leur appui technique et financier à l'Etat et aux communautés pour une éducation accessible, équitable et efficace.

7°). Syndicats d'enseignants

Outre la défense des intérêts matériels et moraux du personnel enseignant, les syndicats participent à l'encadrement pédagogique, civique et moral des élèves, à l'élaboration des curricula et donnent leur avis consultatif pour la définition et la mise en œuvre de la politique éducative.

Les enseignants sont des acteurs privilégiés de notre dynamique partenariale.

8°). Secteur privé

Le secteur privé s'implique dans le développement du milieu en soutenant les actions de développement de celui-ci. Ainsi, à la faveur de la politique de décentralisation, il participe à la création, l'équipement et à la gestion de l'école aussi bien qu'à la définition et à la mise en œuvre de la politique éducative.

9°). Associations des Elèves et Etudiants

Elles devraient participer à la gestion de l'école par le maintien de la discipline et l'entretien de l'école.

Elles devraient contribuer également à la sensibilisation et à l'information de leurs membres.

Elles participent avec avis consultatif à la définition et à la mise en œuvre de la politique éducative.

CONDITIONS INDISPENSABLES D'UN PARTENARIAT DYNAMIQUE AUTOUR DE L'ECOLE

Pour assurer un partenariat dynamique autour de l'école, il faut :

- que tous les partenaires aient un objectif commun, à savoir le développement de l'école ;
- une volonté politique affirmée ;
- une confiance mutuelle entre tous les partenaires ;
- le respect de la différence ;
- que chaque partenaire joue son rôle, tout son rôle et rien que son rôle ;
- une mobilisation de ressources ;
- une capacité d'écoute, de tolérance et de sacrifice chez chaque partenaire;
- que chaque partenaire fasse du parler vrai et de l'agir en vérité son propre credo.

ACTIONS PRIORITAIRES

La mise en œuvre d'un partenariat dynamique autour de l'école exige :

- l'élaboration de cahiers de charge entre l'Etat et tous les partenaires et entre les partenaires eux-mêmes ;
- l'élaboration et adoption d'instruments juridiques et réglementaires ;
- la formation des acteurs du partenariat ;
- le renforcement des capacités en moyens logistiques, financiers et matériels ;
- la reconnaissance d'utilité publique des Associations de Parents d'Elèves ;
- l'opérationnalisation d'une stratégie de communication adaptée.

Honorables Invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers Collègues,

En guise de conclusion, je voudrais d'une part souligner avec conviction que dans le contexte nouveau de la décentralisation, la mise en œuvre d'une dynamique partenariale de proximité, comprise et partagée par toutes et tous, permettra, à n'en pas douter, de relever les grands défis de l'Ecole malienne.

Je voudrais d'autre part réaffirmer notre ambition de faire en sorte que se concrétise notre dynamique partenariale par la mise en place d'un véritable Contrat Socio-Pédagogique entre les différents acteurs, renforçant ainsi le consensus qui fonde notre partenariat, consensus autour de l'intérêt et du développement de l'école, au-delà et en dehors des contingences politiques et politiciennes, des spécificités corporatistes, consensus qui permettra de sécuriser l'espace scolaire et d'amener les différents acteurs à se consacrer à la sauvegarde et à la performance de l'école - instrument de développement de notre pays, par la formation de la jeune génération - notre avenir.

Je vous remercie de votre attention.

**MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGERES ET DES MALIENS DE
L'EXTERIEUR**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

SECRETARIAT GENERAL

DISCOURS D'OUVERTURE

**Allocution de Monsieur le Ministre des AFFAIRES ETRANGERES ET DES MALIENS DE
L'EXTERIEUR A L'OCCASION DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DES TABLES RONDES
SECTORIELLES "SANTE" ET "EDUCATION" (BAMAKO 24 JUIN 1998).**

**Palais des Congrès de Bamako
JUIN 1998.**

**ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET DES MALIENS DE L'EXTERIEUR A L'OCCASION
DE LA CEREMONIE OFFICIELLE D'OUVERTURE DES TABLES
RONDES SECTORIELLES "SANTE" et "EDUCATION" BAMAKO 24
JUIN 1998.**

Excellences Mesdames et Messieurs les Représentants des Pays Amis ; Mesdames et Messieurs les Représentants des Institutions et Agences de Développement ; Honorables Invités ; Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier les distingués Représentants des Pays Amis et Organisations Internationales pour avoir bien voulu répondre à l'invitation que notre pays leur a adressée dans le cadre de la présente rencontre de Tables Rondes Sectorielles sur "Santé" et "Education".

Je voudrais ensuite remercier les Agences du Système des Nations Unies au Mali pour toute la sollicitude dont elles ont fait montre dans l'organisation de cette rencontre.

Permettez-moi enfin de vous transmettre les salutations et les sentiments de gratitude du peuple malien devant cette manifestation d'intérêt dont notre pays est l'objet de la part de la Communauté Internationale.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Gouvernement de la IIIe République attache la plus grande importance à la présente rencontre qui constitue pour nous une occasion à nulle autre pareille pour un dialogue fécond, entre le Mali et l'ensemble de ses partenaires au développement, sur les politiques à mettre en oeuvre, les stratégies les plus adéquates pour atteindre les objectifs fixés et mobiliser les financements des programmes de développement.

Rencontre capitale dis-je, car parmi les nombreux défis que le Gouvernement doit relever, le premier défi concerne le développement des ressources humaines. Et d'abord la croissance démographique.

Sur ce plan, il nous plaît de rappeler la tenue ici même au Palais des Congrès du 24 au 26 Juin 1996 de la Table Ronde "Population et Développement" et à laquelle vous avez témoigné une fois de plus de votre constante disponibilité à accompagner le Gouvernement du Mali dans la mise en oeuvre de ses politiques de développement.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le défi des ressources humaines ne s'arrête pas à la population. Aucun pays n'a atteint et soutenu une croissance économique rapide sans développer ses ressources humaines par des services efficaces dans le domaine de l'éducation et de la santé.

Or, force est de reconnaître que si grâce aux efforts conjugués de l'Etat, des populations et des partenaires techniques et financiers, les capacités d'accueil, l'encadrement et la dotation en matériel didactique ont pu être accrus sensiblement, beaucoup reste hélas à faire dans le domaine prioritaire de l'éducation.

En effet, si le taux brut de scolarisation est passé de 28,8 % à 46 % entre 1991 et 1996 pour l'enseignement fondamental, le système éducatif reste peu performant et est confronté essentiellement à des insuffisances dues à une faiblesse du financement exacerbée par une répartition déséquilibrée des ressources allouées au secteur et un faible degré de sensibilisation et d'information de tous les acteurs impliqués à même de conduire à un partenariat qui sied au contexte de démocratisation et de décentralisation en cours dans notre pays.

Excellences Mesdames et Messieurs,

Notre objectif de l'éducation de base pour tous, nous impose des orientations et des structures nouvelles. Cette volonté exige une refondation du système éducatif dont les finalités sont la formation d'un citoyen conscient de ses responsabilités et obligations, capable de participer au développement de son pays.

La nécessité de bâtir une école non seulement réformée et rénovée, mais aussi et surtout refondée dans son ensemble a conduit les autorités maliennes après de larges et profondes concertations avec ses partenaires techniques et financiers a adopté un Programme Décennal de l'Education (PRODEC) qui s'articule autour de onze (11) axes prioritaires, objet de nos discussions au cours de la présente Table Ronde et qui j'en suis d'ores et déjà persuadé bénéficieront d'allocation de ressources financières nécessaires à cette occasion.

Les besoins sont certes importants et exigent une grande capacité de mise en oeuvre. C'est là qu'intervient un des grands choix de la 3e République, la décentralisation, puissant instrument de participation des populations à la gestion des affaires les concernant. Elle donne l'occasion aux populations de participer activement dès le départ à l'élaboration de la politique de développement de leur communauté.

Excellences Mesdames et Messieurs,

L'objectif fondamental de développement des ressources humaines vise également l'amélioration de l'état de santé de la population et particulièrement celui des femmes et des enfants. A travers ce choix, les autorités du Mali reconnaissent que des hommes et des femmes instruits et en bonne santé sont la ressource fondamentale pour l'accroissement de la productivité et la réduction de la pauvreté. La valorisation des ressources humaines d'un pays constitue de ce fait une condition sine qua non de son développement.

Or, ici aussi, si les efforts fournis ont permis l'extension de la couverture des services de santé de premier niveau, une meilleure organisation de l'offre des services, une couverture accrue des besoins en médicaments des populations, une plus grande implication des populations à la gestion de leur système de santé, et une meilleure prise en charge des problèmes des groupes défavorisés, la situation sanitaire reste encore préoccupante.

En effet, les indicateurs de développement humain durable font état d'une situation socio-économique difficile avec une espérance de vie à la naissance de 58,5 ans, une couverture sanitaire estimée à 50 % dans un rayon de 15 Km et un accès à l'eau potable pour seulement 46 % de la population.

Au seuil de ce 3ème millénaire, notre pays se prépare à affronter de nouveaux défis pour le développement de son système de santé et de son système de protection sociale. C'est dans cet esprit qu'est énoncé la politique de santé et de solidarité présentée au cours de nos travaux.

Sans remettre en cause les principes et fondements des politiques sectorielles de santé et d'action sociale, il s'agira de réaffirmer la volonté de fonder l'action sanitaire et sociale sur une plus grande équité, une plus grande justice et pour plus de partage et de solidarité.

Les présentes tables rondes interviennent au moment où le Mali qui a conquis sa démocratie dans la douleur, entame l'approfondissement de celle-ci et sa consolidation. Cela permettra des percées plus significatives dans le domaine de la participation de la population à l'effort de développement sanitaire.

Le programme de développement sanitaire et social qui vous est aujourd'hui soumis, constitue un cadre cohérent et consensuel du développement sanitaire et social sur un horizon de cinq ans, et est la concrétisation de la vision précédemment annoncée et l'aboutissement d'une réflexion prospective touchant toutes les préoccupations actuelles ou prévisibles en matière de santé et de protection sociale.

Conduit avec la participation de tous les acteurs comme en témoignent les larges concertations qui ont entouré son élaboration, ce programme s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle démarche basée sur l'approche programme qui, contrairement à l'approche projet, est plus globale, plus intégrée et vise un développement harmonieux et durable du secteur par des structures pérennes.

Il prolonge les politiques sectorielles du département de la santé et permet de consolider les acquis en tenant compte des préoccupations émergentes telles que l'approche genre, le développement du secteur hospitalier et la lutte contre la pauvreté.

Il s'appuie sur une carte sanitaire élaborée dans le but d'harmoniser et de rationaliser le développement des services sur l'ensemble du territoire.

Mesdames, Messieurs, je ne puis ne pas saisir cette heureuse occasion pour rappeler que le Chef de l'Etat a placé son second mandat sous le signe de la lutte contre la pauvreté avec la ferme conviction que nous ne gagnerons jamais la lutte contre le sous-développement tant que nos populations n'auront pas accès à la santé et à l'éducation de manière équitable. Vous conviendrez certainement avec moi que, les grandes crises consécutives à la récession économique des années antérieures ont amplifié les grands déséquilibres sociaux et entravé le développement humain durable de bon nombre de pays.

Au Mali, la population vivant en dessous du seuil minimum de pauvreté est estimée à 64 % par la Banque Mondiale. Cette frange importante de la population n'a pas accès aux services de prestation de base que sont la santé, l'éducation, la protection et l'aide sociales. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a décidé d'accroître la part consacrée aux dépenses de santé et d'éducation dans les dépenses publiques en accordant la priorité à la fourniture de prestations de base.

C'est pourquoi le présent programme met l'accent sur un partage de responsabilité entre l'Etat et les populations dans la gestion des services de santé notamment les centres de santé communautaires par la création d'associations de santé communautaires et les conseils de gestion des centres de santé de cercles. Ce partenariat a été concrétisé dans les conventions d'assistance mutuelle qui précisent les engagements des deux parties. Le schéma proposé a contribué à la réalisation de la couverture actuelle et montre toute sa pertinence dans le cadre de la décentralisation administrative amorcée. Aussi, pour la prochaine décennie le Mali se propose de consolider et de poursuivre le développement de ce modèle.

Dans cette perspective, des mesures sont également envisagées pour permettre une plus grande participation du secteur privé à l'extension de la couverture sanitaire par l'accès au crédit et à des modalités de remboursement compatibles avec les capacités financières de ses entrepreneurs.

Le secteur hospitalier fera l'objet d'une attention particulière. Si les efforts de l'Etat ont jusque là permis de maintenir l'hôpital en état de marche, aujourd'hui il importe que les hôpitaux répondent mieux à leur rôle de permanence des soins, de référence et de prise en charge des urgences et qu'ils participent davantage à la formation et à la recherche dans le domaine clinique et de santé publique. La réforme hospitalière entreprise vise d'une part à développer les capacités de gestion des hôpitaux et à améliorer la qualité des soins et d'autre part à rationaliser le dispositif hospitalier dans son ensemble.

Dans son document de politique pharmaceutique, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de rendre accessible partout à un prix modéré les médicaments essentiels. Dans cette perspective un schéma directeur a été élaboré, sa mise en oeuvre sera une priorité du département chargé de la santé publique.

S'agissant de la lutte contre l'exclusion et la fracture sociale, la protection sociale sera assurée par l'Etat, les collectivités décentralisées les organisations mutualistes et les assurances privées. L'Etat favorisera la création et le renforcement des mutuelles. Les collectivités décentralisées quant à elles développeront des mécanismes de prise en charge des indigents.

L'institutionnalisation de l'assurance maladie obligatoire en faveur des travailleurs salariés et des fonds d'assistance médicale en faveur des plus démunis renforceront le dispositif de protection sociale.

Mesdames, Messieurs, le droit à la vie, c'est surtout un droit à une vie saine et productive !

Le reconnaître est un devoir de la société !

Aider à sa jouissance est une obligation de l'Etat !

Le rendre effectif relève de tous !

Le Mali se réjouit de la tenue des présentes Tables Rondes Sectorielles sur "Santé" et "Education" qui, j'en suis sûr permettront un échange fructueux d'idées, d'informations, d'expériences sur les stratégies nationales et la nécessité de renforcer les liens entre l'ensemble des acteurs et opérateurs des secteurs de la Santé et de l'Action Sociale et de l'Education.

Je souhaite vivement que de ces travaux sortent des recommandations très concrètes et现实的 sous tendues par votre soutien et vos appuis en vue de la mise en oeuvre rapide du PRODESS et du PRODEC.

C'est avec cet espoir que je déclare ouvertes les tables rondes sectorielles sur le secteur de la Santé et de l'Action Sociale et le secteur de l'Education.

Je vous remercie.